BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 29 novembre 2016 portant changement d'appellation de la compagnie de gendarmerie départementale de Segré (Maine-et-Loire)

NOR: INTJ1633914A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R.15-22 à R.15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1er

La compagnie de gendarmerie départementale de Segré (Maine-et-Loire) prend l'appellation de compagnie de gendarmerie départementale de Segré-en-Anjou-Bleu à compter du 15 décembre 2016.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la compagnie de gendarmerie départementale de Segré-en-Anjou-Bleu exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 et R.15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation : Le colonel, sous-directeur de l'organisation et des effectifs, A. Browaëys